

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 63 avril 2024

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 15 h-17 h - mercredi 9 h-12 h
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com
📷 : [communearcetsenans](https://www.facebook.com/communearcetsenans) - 📘 : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Déjà le printemps, alors que nous n'avons pratiquement pas eu d'hiver ! Je ne ferai pas offense aux jardiniers confirmés en disant : attention aux Saints de glace les 11-12-13 mai ! Ce réchauffement climatique aura été bien ressenti cette dernière saison et il va falloir probablement en tenir compte dans notre vie courante à l'avenir. Cette remarque, simplement pour nous alerter plus particulièrement sur notre consommation d'eau. Je rappelle que ce n'est pas parce que la partie Sud-Ouest de la commune est « alimentée » par la nappe phréatique que tout est permis, notamment le pompage dans la nappe sans restriction. En effet, les règles sont les mêmes pour tous les habitants. L'eau pompée dans la nappe par certains est prélevée sur le bien commun et n'est donc plus disponible pour ceux qui ne disposent pas d'accès direct à cette nappe.

Ceci en préambule des travaux que nous allons faire réaliser sur le réseau, à savoir le forage d'un nouveau puits dans la zone de pompage. Actuellement nous avons trois puits en service : puits n° 1 et 2 qui donnent chacun environ 18 m³, mais uniquement pendant la période hivernale et puits n° 3 qui donne 35 à 40 m³. Le forage de ce 4^e puits est nécessaire pour assurer une distribution d'eau en été, si les pompes du puits n° 3 tombent en panne. Coût des travaux environ 90 000 €. Parallèlement, nous allons réaliser des travaux de renforcement de la conduite d'eau rue du Centre Bourg, rues de la Fromagerie et du Chaillollet, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement dans ces mêmes rues. Ces travaux se feront dans le courant du 2^e semestre 2024. Dès le début 2025, les mêmes travaux sont prévus rue des Graduations. Coût total Eau et Assainissement 1 000 000 €. Puis nous aurons également la réfection complète, extérieur et intérieur du château d'eau, pour un montant de 440 000 €. Nous pouvons compter obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 50%.

Nous allons également entreprendre la construction de nouveaux vestiaires pour le foot. Les vestiaires actuels, qui avaient été construits à l'époque par les bénévoles de l'association, sont maintenant obsolètes et la Fédération de foot demande leur réaménagement. Le projet consiste à reconstruire des vestiaires aux normes et à transformer les locaux existants en bureau, salle de réunion, stockage de matériel et buvette. Le réaménagement de ces anciens vestiaires devra inclure la suppression de la toiture en fibrociment.

Vous avez pu voir qu'un défrichage avait été fait Grande Rue (face au Centre Bourg existant), ceci pour préparer la construction d'une nouvelle zone de commerces et de logements. La phase N° 1

consistera à l'aménagement des commerces en bordure de route. La phase N° 2, création de logements à l'arrière, interviendra dès l'approbation du PLU qui, je le rappelle, entame sa 14^e année d'études !!! Actuellement nous avons 4 prétendants pour investir ce nouveau quartier commercial. Les travaux administratifs de préparation sont en cours, ils dureront toute cette année et début 2025 nous allons pouvoir procéder à la réalisation proprement dite. Suite à la signature d'une convention avec M. BASSETTI, guépier, les habitants qui souhaiteront faire appel à ses services pour la destruction de nids, bénéficieront d'une remise de 10 € sur le montant de sa facture. M. BASSETTI vient de Saint-Vit et il est joignable au : 06 70 04 14 75.

Nuisances : je rappelle à nouveau qu'il existe une notice d'informations disponible en Mairie, indiquant les jours et horaires de travaux particulièrement bruyants, l'interdiction des feux de broussailles et autres, l'existence des bennes à verre et l'interdiction de laisser les chiens en liberté.

Pour ceux qui en ont la possibilité le site de la Commune est régulièrement mis à jour il donne des informations sur la tenue de manifestations et d'animations de la commune et sur la vie de la commune en général. Vous pouvez également consulter la page Facebook de la Commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture et un bon printemps !

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation

- Nos citoyens

- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Le Conseil municipal se prononce**, à l'unanimité, contre la création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) proposée par la Communauté de Communes Loue Lison, dans le cadre de l'aménagement du territoire.
- ▶ **Suite à l'organisation par la Mairie d'un atelier aquarelle** chaque mercredi après-midi, dans la salle polyvalente, le Conseil municipal donne son accord sur le montant de l'adhésion fixé à 20 €, pour adultes ou enfants et autorise le Maire à collecter les inscriptions.
- ▶ **Suite à la réunion du SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) MARPA, il convient de confirmer ou nommer les délégués titulaire et suppléant. Le Conseil municipal confirme M. Jacques MAURICE en tant que titulaire et Mme Dominique PONCET en tant que suppléante.
- ▶ **Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire** qui a été saisi d'une demande de location d'un terrain communal situé à l'arrière de la maison d'un habitant de la rue du Canton d'Aval. Cette location porte sur une surface de 1 700 m² tirée de la parcelle ZD 160. Le coût de la location annuelle à partir du 01/01/2024 est fixé à 150 €.
- ▶ **Le Conseil municipal, conformément aux dispositions budgétaires antérieures**, valide la dépense occasionnée pour l'organisation d'une classe transplantée pour les enfants de l'école publique. Le coût s'élève à 70 €/enfant et 51 enfants sont concernés, soit un total de 3 570 €.
- ▶ **Le Maire informe le Conseil municipal** que suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de La Saline, il convient d'approuver la modification des statuts de cet EPCC. Cette modification concerne le nombre d'administrateurs et la participation de 4 000 € TTC. Après lecture des nouveaux statuts, le Conseil municipal autorise le Maire à les approuver.
- ▶ **Approbation de la convention soumise par M. BASSETTI** proposant ses services en qualité de guêpier, pour intervenir sur la Commune.
- ▶ **Accord est donné sur la demande faite par la gendarmerie** de pouvoir consulter directement les images de vidéoprotection. Une convention a été rédigée par le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs, laquelle a été approuvée par le Conseil municipal.
- ▶ **Suite à la réorganisation du SIVU MARPA**, la Commune d'Arc et Senans peut mettre à disposition une salle indépendante dans le bâtiment de la Mairie. Cette mise à disposition sera faite à titre gratuit, pour une période de 2 ans, jusqu'au renouvellement du Conseil municipal. L'équipement en matériel manquant sera à la charge du SIVU et un état des lieux sera fait avant la remise des clefs. Après délibération, le Conseil municipal approuve cette proposition.
- ▶ **Concernant les tarifs communaux pour l'année 2024**, seuls les tarifs de location de la salle polyvalente ont été modifiés pour les associations extérieures à la Commune.
- ▶ **Après régularisation des charges locatives 2023**, un titre ou un mandat sera émis, selon que le compte est débiteur ou créditeur. Le cas échéant, la révision des provisions mensuelles interviendra à partir du mois de février 2024. L'exposé du Maire entendu et après examen des tableaux de consommations, le Conseil municipal accepte cette régularisation et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- ▶ **Le Maire informe le Conseil municipal** que le schéma directeur d'Assainissement construit par l'entreprise VERDI a été mis à la disposition de la Commune. Il convient maintenant de le mettre en consultation lors d'une enquête publique. Le Cabinet ANDRÉ, assistant à maîtrise d'œuvre, est chargé de mettre en œuvre cette enquête. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



L'espace culturel et d'animation

7 avril, loto du FCMA, salle des fêtes. Ouverture des portes et vente des cartes à partir de 12 h, début des jeux à 14 h. Bons de 15 à 600 €. Pour tout renseignement : **06 88 48 99 09**.

14 avril, concert des Triplettes, église Saint-Bénigne à 16 h. Participation au chapeau.

5 mai, vide-greniers de l'école du Petit Prince de 8 h à 18 h sur le parking de l'école. Buvette et petite restauration sur place. Prix inchangé à 3 €/ML. Un bulletin d'inscription est à retourner complété. Adresse mail de contact : lesamisdupetitprince25@gmail.com - numéro de téléphone : **06 62 72 50 14**.

24 mai, don du sang (sur rdv) à la salle des fêtes de 16 h à 19 h 30. Les donneurs ayant rdv sont prioritaires, mais les donneurs sans rdv seront accueillis en fonction de l'affluence sur la collecte.

23 juin, concert organisé par le Club de récréation automnale, salle des fêtes à 15 h. Les Intemporelles interprètent les pépites de la chanson des années 1960 à 1980.

Nos citoyens

Nouveaux Habitants

- M^{me} Jacqueline PÉRÉRA
- M. Fabien ABRY et M^{me} Barbara ALDEGUER
- M. et M^{me} Joël et Sandrine ROY

Naissances

- Coline VALOT MONNEY le 13 décembre 2023
- Gabriel et Sacha BOURLIER..... le 10 janvier 2024

Décès

- M^{me} Ginette BICHET
née FAUVERNIER..... le 21 décembre 2023
- M. Alonso BILLOTET le 25 décembre 2023
- M^{me} Gisèle FAIVRE née CALINON le 10 janvier 2024
- M^{me} Monique GUERIN le 31 janvier 2024
- M^{me} Paulette LADRETTE
née LAVAIRE..... le 7 février 2024
- M. Gérard LACOSTE le 25 février 2024
- M. Robert RONDOT le 6 mars 2024

Informations

Nouvelle association : AUX TROIS COUPS

C'est un bar associatif, lieu de convivialité qui propose un bar à bière artisanale, café, thé et tisane produits en circuit court, cave à bière et autres plaisirs gustatifs à emporter. C'est également un lieu de vie pour concerts, spectacles, jeux de société, etc ... Ouvert à tous le vendredi de 19 h à minuit et le samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à minuit, 4 bis Grande Rue à Arc et Senans. Renseignements : auxtroiscoups@hotmail.com ou réseaux sociaux.

La balade du terroir organisée par la Commune aura lieu le 19 mai. Le parcours de 11 km est sans difficulté. Dénivelé 100 m. Prévoir chaussures de marche et tenue adaptée à la météo. Un bénévole accompagnera chaque groupe de 20 marcheurs. Départ du stade de foot à 10 h 30 pour le 1er groupe, les autres suivront toutes les 15 mn. 1^{re} étape gourmande : vigne conservatoire (apéro et entrées) – 2^e étape gourmande : Champagne sur Loue (plat principal) et 3^{ème} étape gourmande : stade de foot (glaces artisanales et café). A chaque étape vous pourrez déguster un verre de vin du Jura. Une buvette sera installée au stade de foot pour prolonger l'après-midi. Tarif : 20 € par personne et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans. Bulletin d'inscription ci-joint à retourner en mairie avant le 7 mai, accompagné du règlement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

La section UNC AFCAC (Anciens Combattants) de Quingey groupe d'Arc et Senans recherche de nouvelles recrues (homme ou femme), afin de rappeler aux jeunes générations les pages d'histoire auxquelles nous avons participé. Vous pouvez vous adresser au Président : Jean LANOY Tél. : 06 86 06 70 43 ou Jean-Claude LAPASSET Tél. : 06 70 75 51 50.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

L'ANCIENNE FAMILLE BROUTET

Avant de s'éteindre complètement entre 1856 et 1862, le patronyme BROUTET a été porté par plusieurs générations de figures influentes dans la vie de la communauté de Senans jusqu'en 1795, date à laquelle Ignace termine son mandat de Maire de la commune. Ils sont horticulteurs, « *maîtres jardinier* » de père en fils. Gilles, père de Gabriel, est déjà cité comme maître jardinier dans les registres paroissiaux. Liés au domaine de Roche et à la vie politique locale, Hugues-Étienne et Ignace, respectivement fils et petit-fils de Gabriel, ont joué un rôle prépondérant dans la communauté de l'époque.

Déjà avec le père d'Hugues-Étienne, Gabriel, on devine l'appartenance à une couche aisée de la population. En 1739, il est échevin du village. Son mariage avec Rose Donzelot de Mamirole fut célébré par un professeur de théologie de Besançon, sur la demande du vicaire général du diocèse et Hugues-Étienne est qualifié d'« *honete* » dans les registres paroissiaux, terme qui dénote une personne influente, d'un rang social certain, sans toutefois appartenir à la noblesse.

Hugues-Étienne, né le 8 mars 1732, jardinier, pépiniériste, fut « *greffier de la terre de Roche* », échevin, député à l'assemblée de Quingey lors de la rédaction de synthèse des Cahiers de doléances, dont celui de la communauté d'Arc et Senans, rédigé par son fils Ignace. Il est aussi géomètre arpenteur ; il a réalisé en 1801 un plan « *géométrique* » du fourneau de Roche (lavis signé de sa main).



La maison Broutet



La propriété Broutet en 1828

Les Broutet habitaient cette imposante demeure sise vers l'église, dotée d'une immense toiture (la plus grande du village, selon certains). Leur propriété englobait à l'époque, celle de l'école Saint-Bénigne ; leur pépinière occupait le terrain entre les deux bâtiments.

En 1802, suite à plusieurs jugements, dont le plus ancien, rendu par le tribunal des Salines de Salins, du 7 janvier 1764, Hugues-Étienne fut exproprié par un « *jugement en expropriation forcée* » en date du 18 décembre par le tribunal civil de première instance de Besançon. Ses biens, rachetés aux enchères par Jean-François Demillière pour la somme de 2 400 francs, furent revendus en partie (la maison d'habitation ainsi qu'une partie des terrains attenants) deux mois après, le 6 février

1803, vente pour « *remis en place* », à son fils Ignace pour la somme de 1 200 francs. Jean-François Demillière a conservé la partie qui correspond aujourd'hui à l'école Saint-Bénigne. Le terrain entre les deux bâtiments fut alors partagé entre les deux nouveaux propriétaires.

Ignace, fils d'Hugues-Étienne décédé le 29 mars 1812, né en 1757, fut lui aussi « *greffier ordinaire de la terre de Roche et de Château-Rouillaud* », échevin de la communauté, puis à la Révolution, Maire de la commune, du 2 décembre 1792 jusqu'au 18 Brumaire an IV de la République (2 novembre 1795).

Ignace Broutet, décède le 16 septembre 1839, puis ses deux sœurs Marie et Jeanne Françoise en 1841 et 1844. La propriété échoit alors à Jeanne Thérèse, fille de Marie et de Louis Lazare Rigaud et seule héritière, qui restaurera la maison avec son mari, Jean Pierre Marc Lamy, menuisier.

Le 8 septembre 1874, la propriété Broutet-Lamy est acquise par la famille Rougeron-Demillière, originaire de la Creuse, pour la somme de 100 000 francs de l'époque, qui la conservera jusqu'à la disparition des deux dernières héritières, Maria et Rose, restées toutes deux sans descendance, décédées en 1971 et 1974.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M Bouillet, C Breuillot, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey

Impression : ABM GRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 202403.0172



BULLETIN D'INSCRIPTION BALADE DU TERROIR DIMANCHE 19 MAI 2024

A RETOURNER AVANT LE 07 MAI 2024

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

MAIL :

TARIFS :

- 20 euros par adulte
- 10 euros par enfant de -12 ans

A RETOURNER PAR COURRIER A :

Mairie d'Arc-et-Senans Balade du Terroir
28 Grande Rue - 25610 Arc-et-Senans

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 07 87 82 63 33

28 Grande Rue - 25610 ARC-ET-SENANS
mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - www.arc-et-senans.com

SIRET 212 500 219 000 10